

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 2 février 2016)

Un débat principal : le budget primitif 2016

La majorité municipale a présenté son budget primitif 2016 de la façon suivante :

- l'épargne brute est de 2,268 millions€, permettant une épargne nette de l'ordre de 1 million€. Et ceci, malgré la « mauvaise gestion » de l'équipe précédente et la baisse massive des dotations de l'Etat, et sans augmenter les impôts locaux, ni baisse des subventions aux associations, ni désengagement de l'activité culturelle.

- et ce résultat serait dû aux économies de fonctionnement réalisées dans tous les domaines et à une diminution programmée du nombre des agents communaux (une réorganisation des services étant en préparation).

- bref, un vrai petit miracle, dans la mesure où le cabinet FCL prévoyait une épargne nette quasi nulle en 2016.

Regardons de plus près les chiffres du budget de fonctionnement (la différence entre recettes et dépenses constituant l'épargne brute).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	BP2014	BP2015	BP2016
011	Charges à caractère général	2 376 845,00 €	2 287 383,00 €	2 450 953,00 €
012	charges de personnel	8 306 246,00 €	8 271 519,00 €	8 576 307,00 €
014	Atténuation de produits	71 650,00 €	132 000,00 €	126 806,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 390 139,00 €	1 328 689,00 €	1 396 027,00 €
Total des dépenses de gestion courantes		12 144 880,00 €	12 019 591,00 €	12 550 093,00 €
66	Charges financières	463 598,00 €	529 236,00 €	480 024,00 €
67	Charges exceptionnelles	347 485,00 €	389 310,00 €	345 259,00 €
022	Dépenses imprévues de fonction-t			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 955 963,00 €	12 938 137,00 €	13 375 376,00 €
023	Virement à la section d'investisse-t	1 296 709,00 €	1 635 354,00 €	1 816 848,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	603 020,00 €	544 020,00 €	456 020,00 €
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 899 729,00 €	2 179 374,00 €	2 272 868,00 €
TOTAL		14 855 692,00 €	15 117 511,00 €	15 648 244,00 €

On constate très clairement que les dépenses de personnel continuent d'augmenter, ainsi que les frais de fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	BP2014	BP2015	BP2016
013	Atténuations de charges	25 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
70	Produits des services	1 377 094,00 €	1 417 548,00 €	1 359 918,00 €
73	Impôts et taxes	10 336 853,00 €	10 800 168,00 €	11 212 932,00 €
74	Dotations, subventions, participations (dont dotations de l'Etat)	2 829 793,00 € (2 301 596)	2 566 814,00 € (2 038 161)	2 746 078,00 € (1 941 228)
75	Autres produits de gestion courante	269 191,00 €	298 981,00 €	294 316,00 €
Total des recettes de gestion courante		14 837 931,00 €	15 113 511,00 €	15 633 244,00 €
76	Produits financiers	3 261,00 €		
77	Produits exceptionnels			10 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 851 192,00 €	15 113 511,00 €	15 643 244,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	4 500,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €
Total des recettes d'ordre de" fonctionnement		4 500,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL		14 855 692,00 €	15 117 511,00 €	15 646 244,00 €

On constate que la partie la plus dynamique de ces recettes, ce sont les impôts et taxes : en 2 ans, elles ont augmenté de presque 900 000 €, alors que dans le même temps, les dotations de l'Etat n'ont baissé 'que' de 360 000 € (-4,8% de 2015 à 2016), grâce, en partie là aussi, à l'augmentation de la population.

On peut tirer deux conséquences par rapport à ces chiffres :

- Il n'est pas souhaitable de revenir à la trop forte augmentation de population qu'on a connu avec la construction simultanée des deux quartiers de la Minais et des Islettes (décision prise par la majorité de M. Brasselet). Mais si la nouvelle majorité freine trop brutalement l'arrivée de nouveaux habitants, la seule partie dynamique du budget municipal risque de s'essouffler et des difficultés financières d'apparaître.

- Si on ne croit pas aux miracles, on ne peut s'empêcher de penser que la situation financière de la commune ne devait pas être aussi catastrophique...

.../''

L'opposition exprime son inquiétude sur le nouveau projet de réorganisation des services municipaux. Elle évoque le coût induit par le renvoi de la DGS que la majorité avait recruté (75 000 €). Elle interroge sur la baisse des recettes des services : y a-t-il une baisse de fréquentation des prestations du service jeunesse (en relation avec l'augmentation des tarifs) ?

Le budget d'investissements :

Afin d'éviter de faire de nouveaux emprunts, les investissements sont limités à 1 million € en 2016 (et c'est une bonne décision pour cette année).

Les réalisations prévues en 2016 sont :

- Un city-stade et un skate-park à la Minais (120k€ chaque), jardins familiaux (100 k€) ;
- Réhabilitation des vestiaires du stade Porcher (100 k€). L'opposition doute que cette somme soit suffisante.
- Différents entretiens (accessibilité, rénovation des toitures terrasses de la mairie, vestiaires salle Jaffret, peinture, chaudière gendarmerie, mobilier écoles et mairie, téléphonie mairie, ...).
- De plus, une provision de 479 k€ sera constituée pour préparer les investissements futurs.
- L'encours de la dette descendra à 13,7 M€ en fin d'année et la capacité théorique de désendettement est de 6,5 années au début 2016.

Les autres questions évoquées :

⇒ Le Plan Local de l'Habitat et les questions d'urbanisme :

Il est proposé de prolonger le Plan Local de l'Habitat (PLH) de 2 ans, jusqu'à l'adoption du futur Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. Actuellement, le taux de logements sociaux sur la commune est en légère baisse et se situe à 17,57%, au lieu des 25% prévus par la loi SRU. La fiche communale du PLH pour Sainte-Luce fait apparaître un objectif de 160 logements supplémentaires par an, dont 53 logements sociaux. Pour le moment, les opérations envisagées assurent environ 128 logements par an, dont 32 logements sociaux. Il faudra donc ajouter des opérations supplémentaires dans la ZAC de la Minais. Quant au projet d'immeuble dans la ZAC des Indulgences, arrêté par la majorité actuelle à son arrivée, il est toujours en réflexion (question de Christian Chérel).

La majorité assure que le projet de foyer pour les personnes handicapées psychique n'est pas abandonné. Mais le type de logements qui accompagnent ce projet est en cours d'examen (question de Anthony Descloziers).

Le projet nantais de nouveau quartier des Gohards, dont la partie Nord (au moins 800 logements) sera immédiatement voisine du centre-ville de Sainte-Luce, la majorité est d'accord pour demander des voiries supplémentaires de liaison avec Sainte-Luce. Le CDL est également sur cette position. Concernant l'aménagement du centre-ville, comme les autres questions d'urbanisme dans notre ville, le Conseil de Développement Lucéen (CDL) a commencé à travailler, en invitant les habitants intéressés à se joindre aux groupes de travail. La municipalité considère donc que la concertation avec la population lucéenne passe par là. De son côté, la municipalité a chargé le cabinet '*Magnum*' de faire une étude sur le centre-ville. Son travail devrait être finalisé avant juin. Par ailleurs, la municipalité envisage de créer en mairie un local d'information sur les projets urbanistiques.

⇒ Création probable d'un groupe scolaire à l'école des Tilleuls :

Suite à une question de Catherine Corbes, le Maire informe qu'une étude de l'AURAN (Agence d'urbanisme de la région nantaise) laisse prévoir un accroissement de l'effectif scolaire en 2016 et 2017, particulièrement en centre-ville. En lien avec le rectorat, il est donc envisagé de créer un nouveau groupe scolaire de 7 classes (maternelles et primaires) dans les locaux de l'ancienne école des Tilleuls, avec 2 classes transférées de l'école Félix Tessier, une de la Reinetière et ouverture de 4 classes nouvelles.

⇒ La concertation avec la population lucéenne

La majorité se dit très contente des cafés citoyens, qui rassemblent à chaque fois une centaine de personnes et qui permettent de régler de nombreuses questions particulières. En 2016, 8 rencontres sont prévues.

Quant aux demandes de création de commissions extra-municipales ou groupes de concertation sur les questions d'urbanisme, de seniors ou du développement durable, la majorité indique que cela doit entrer dans le champ de travaux du Conseil de développement lucéen.

⇒ Les subventions aux associations :

Contrairement aux affirmations de la majorité, il y a une baisse des subventions aux associations, puisque le budget prévu est en baisse de 35 500 €, suite à la suppression de la subvention de

certaines associations semblent être supprimée. L'opposition a cité le cas de Guinée 44, Ecopole, le Foyer socio-éducatif, l'Association sportive, la section d'enseignement spécialisé et la FCPE du collège. Le Maire a reconnu le caractère très positif de la collaboration avec Ecopole et l'intérêt de la collaboration avec la Guinée. Dès que les objectifs et les conventions auront été élaborés, une subvention pourra être rétablie. Mais il considère que le collège ne dépend pas de la commune mais du Conseil départemental.

Catherine Corbes a souligné « *La Ville doit s'impliquer dans le Foyer éducatif, lieu de vivre ensemble et de citoyenneté, et dans l'association sportive, vitale pour l'épanouissement individuel et collectif des enfants.* » dont une bonne partie sont de Sainte-Luce.

Elle a également protesté contre la suppression de la subvention à l'association Bel Viaggio qui « *assure des prestations gratuites en primaire et au collège pour 400 enfants à Ligéria ainsi que le week-end des 15/16 mars, spectacle avec la gratuité pour les enfants lucéens.* ». De plus, les 17 et 18 septembre, « *dans le cadre des journées du patrimoine, un projet est en cours de finalisation et a reçu l'accord d'une élue, Mme Marion Brevet* » (de la majorité).

Le prétexte à cette suppression, c'est que cette association emploie des comédiens professionnels. Mais pas mal d'associations subventionnées emploient des professionnels ; et c'est surtout ne rien comprendre au statut des intermittents du spectacle qui doivent courir tous les 10 mois après leur nombre de cachets pour ne pas perdre ce statut ainsi qu'une part importante de leurs revenus. Notons que le PS est resté muet sur ce sujet.

⇒ Exposition Yvan Ropars :

Une exposition des œuvres de Yvan Ropars aura lieu du 12 au 20 mars salle Louis Dagorne.